

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 206

Présent(s) : 156

Représenté(s) : 26

Votant(s) : 182

Excusé(s) : 24

Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS

SEANCE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

Le jeudi 27 septembre 2018 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 21 septembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Étaient présents :

M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Bruno ARISTON, M. Raymond AYALA, M. Franck BAILLY, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, M. Patrick BEDEK, Mme Nathalie BELAMY, M. Jean-Pierre BELFIE, Mme Claudine BERNIER, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Francky CARON, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Catherine COUTANT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Guy DELONG, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Thomas DUBOIS, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQCUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, Mme Anne-Marie GERMAIN, M. Charles GERMAIN, M. Stéphane GOMBAUD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Jean-Pierre GRISOUARD, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Didier HOUDELET, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, Mme Martine JOLLY, M. Stéphane JOLY, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, Mme Maryse LADIESSE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, Mme Michelle LARRERE, M. Christian LASSALLE, M. Guy LECOMTE, M. Antoine LEMAIRE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, M. Alain LESCOUET, M. Pierre LHOTTE, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, Mme Catherine MALAISÉ, Mme Nathalie MALMBERG, M. Eric MALTOT, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, M. Jean-Claude MAUDUIT, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Francis PINON, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, M. Eric QUENARD, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Mario ROSSI, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDÉ, M. Michel SICRE, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Alain TOULLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, M. Daniel VAQUETTE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN, Mme Sylvie DURAND (suppléant de M. Vincent BENNEZON), M. Arnaud BEAUFORT (suppléant de M. Denis BOUDVILLE), Mme Marie-Claire DELACOURT-PERE (suppléant de M. Luc BZDAK), M. Jean-Pierre GILLET (suppléant de Mme Anny DESSOY), M. Stéphane BLAISE (suppléant de M. Jean LETISSIER), Mme Christiane LASSEAUX (suppléant de Mme Marie-Bernadette NEYRINCK), M. Jean-Jack VELY (suppléant de M. Claude VIGNON)

Étaient représenté-e-s :

M. Lissan AFILAL a donné pouvoir à Nathalie MALMBERG, M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Frédéric BARDOUX a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Christine FRANZIN, Mme Saïda BERTHELOT a donné pouvoir à Maryse LADIESSE, Mme Amélie BRABANT a donné pouvoir à Laure MILLER, M. Louis-Michel CAQUOT a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, M. Cédric CHEVALIER a donné pouvoir à Patrice BARRIER, M. Claude DOREAU a donné pouvoir à Nicolas RULLAND, Mme Touria DOUAH a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Alain HIRault a donné pouvoir à Jean-Louis GADRET, M. André HUBERT a donné pouvoir à Bertrand BOILLY, M. Eric LÉGER a donné pouvoir à Annie PERRARD, Mme Maryse LEQUEUX a donné pouvoir à Wily DUBOS, Mme Jocelyne LHOTEL a donné pouvoir à Evelyne BRUSCHI, M. Nicolas MARANDON a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Philippe MERIAUX a donné pouvoir à Francky CARON, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Jean-Marc ROZE, Mme Anne MOYAT a donné pouvoir à François MOURRA, M. Roger PARIS a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Pierre REANT a donné pouvoir à Jacqueline LOPATA, Mme Claudine ROUSSEAUX a donné pouvoir à Patrice CHRETIEN, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Marcel VERGEZ

Étaient excusé-e-s :

M. Eric AMMEUX, M. Jean-Robert AUGUSTE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Jacques BOURGOGNE, M. Thierry BRIANÇON, M. Conrad CHER, M. Laurent COMBE, Mme Valérie CORDEBAR, M. Frédéric DECHAMPS, M. Yves DETRAIGNE, Mme Kim DUNTZE, M. Damien GIRARD, M. Armand JAGOT-LACOUSSIERE, M. Eric KARIGER, M. Cédric LATTUADA, M. Thierry LECONTE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Jean-Yves LEROY, M. Tarik MAZOUJ, M. Guy MOUCHEL, Mme Karine NICAISE-DUFLOT, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Patrick SIMON, Mme Marie THOMAS

N'ont pas pris part au vote :

M. Cédric CHEVALIER, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Isabelle GERARD, M. Didier HOUDELET, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pascal LORIN, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, Mme Sylvie PORET

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Bertrand BOILLY

Votes :

Pour : 174 Contre : 0 Abstention : 0

TAXE DE SÉJOUR AU RÉEL MODIFICATION DES TARIFS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-21, L.2333-26 à L.2333-47, R.5211-6, R.2333-43 à R.2333-69 qui fixent les règles relatives à la taxe de séjour,

Vu le Code du Tourisme,

Vu la loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 modifiant partiellement les règles applicables à la taxe de séjour et notamment recomposant la grille tarifaire applicable en supprimant les classements par équivalence des hébergements non classés,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu sa délibération n° CC-2017-12 du 19 janvier 2017 instituant la taxe de séjour au réel sur le territoire de la communauté urbaine,

Considérant que la loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 a modifié partiellement les règles applicables à la taxe de séjour et notamment recomposé la grille tarifaire applicable en supprimant les classements par équivalence des hébergements non classés,

Considérant que la date limite de fixation des tarifs applicables à compter de l'année suivante est celle du 1^{er} octobre de chaque année,

Vu l'avis de la commission Ressources du mercredi 19 septembre 2018,

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 20 septembre 2018,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de voter la grille tarifaire suivante, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Catégories d'hébergements	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif voté
Palaces	0,70	4,00	4,00
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de	0,70	3,00	3,00

tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles			
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70	2,30	2,25
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50	1,50	1,50
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30	0,90	0,90
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,20	0,80	0,75
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20	0,60	0,55
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance		0,20	0,20

de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2019, le taux applicable aux hébergements en attente de classement ou sans classement à 5% des bases tarifaires réglementaires,

de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2019, l'exemption prévue au 4^{ème} alinéa de l'article L.2333-31 à 1 € par nuitée et par hébergement,

de percevoir la taxe de séjour collectée par les hébergeurs, par trimestre civil, à terme échu, dans les 30 jours calendaires suivant la fin du trimestre.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Par délégation,**

Jean-Pierre FORTUNÉ

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 2 octobre 2018 et de la réception en Préfecture le 2 octobre 2018. Identifiant : 051-200067213-20180927-84111-DE-1-1